

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLESELVE**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 FEVRIER 2011 A 19h00**

**Etaient présents** : M. Yves BUTIN, Maire, M. Etienne SYRYN, M. Jean-Jacques LAPRUN, M. Chrislain LELOIRE, M. Carlos BOLIVAR, M. Philippe DEFOSSE, M. Régis HOUDARD, M. Thomas DEFOSSE,

**Etaient absents** : M. Christophe LESAGE, M. Luc LEGRAND, M. COLLET Francis

**Secrétaire de séance** : M. Carlos BOLIVAR

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 novembre 2010, transmis à l'ensemble des membres ne soulevant aucune objection est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

### **1. DELIBERATION POUR UNE EOLIENNE SUPPLEMENTAIRE**

M. le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise WPD de Boulogne Billancourt a récemment pris contact afin de proposer à la commune l'installation d'une éolienne supplémentaire sur son territoire. M. le Maire explique aux conseillers que c'est juste à titre indicatif et que rien n'a été entrepris. M. HOUDARD, conseiller municipal rappelle à M. le Maire les problèmes rencontrés avec celles déjà installés, il précise que le projet devrait être soumis par l'entreprise lors d'un prochain conseil.

### **2. DELIBERATION DUP D'EXPROPRIATION**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que par délibération du 18 mai 2009, la commune a lancé une procédure d'expropriation concernant le terrain de M. FONTAINE, il explique qu'il est nécessaire d'établir un dossier de déclaration d'utilité publique pour ce dossier. Le bureau d'études GEOVISION qui s'occupe actuellement de notre Plan Local d'Urbanisme est en mesure de nous fournir cette étude.

Monsieur le Maire donne lecture du devis qui s'élève à la somme de 4 760,00€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise M. le Maire à prendre le bureau d'études GEOVISION pour ce dossier, et à régler le montant après élaboration du dossier.
- Accord unanime

### **3. DELIBERATION SUR LE PADD DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

M. le Maire rappelle aux membres présents que le conseil municipal a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) en date du 18 septembre 2008, que cette procédure a été engagée et arrêté en date du 28 septembre 2010. Il explique aux conseillers que les services de l'Etat ont émis un avis défavorable concernant le PLU, et soumet les remarques établies par les services de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les modifications apportées lors de la dernière réunion avec le bureau d'études et rappelle que le PADD, qui est l'un des documents essentiels composant le PLU, définit les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

Pour que ce débat puisse s'engager, il expose les propositions d'orientations générales du PADD :

#### Au niveau urbain :

- Cœur de village à densifier et étalement urbain à stopper.
- Maintien et développement de l'économie et des services communaux.
- Mise en valeur et respect de l'architecture locale.
- Divers projets d'intérêt communal.

#### Au niveau du paysage :

- Divers projets d'intérêt communal.
- Une faiblesse au niveau des entrées du village.
- Trame verte à conserver.

#### Au niveau écologique :

- Entretien des rivières et des rus.
- Sauvegarde de la diversité faunistique et floristique.
- Préservation des berges de la Verse de Guivry.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-20, et R. 123-15 à R. 123-25,

Vu sa délibération du 18 septembre 2008 prescrivant l'élaboration d'un PLU et fixant les modalités de la concertation,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Après en avoir débattu,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations du plan d'aménagement et de développement durable (PADD) en application de l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme.

#### **4. DELIBERATION POUR L'AMENAGEMENT D'ACCES HANDICAPES A L'EGLISE**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal un dossier établi par les services de l'Etat concernant l'aménagement d'un accès handicapés à l'église du village. Le conseil municipal prend connaissance du dossier.

#### **5. DELIBERATION SUBVENTIONS ANNUELLES**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de déterminer le montant des subventions à verser aux diverses associations.

Après délibération le conseil décide d'octroyer les montants suivants :

- Bibliothèque de l'école de Villeselve..... 300,00€
- Ancien combattant.....100,00€

Ces subventions seront portées à l'article 6574 du BP 2011

#### **6. DELIBERATION POUR LE VOYAGE DES ENFANTS DE VILLESSELVE**

M. le Maire informe les conseillers que le voyage des enfants de Villeselve est prévu pour le mercredi 22 juin 2011, et qu'il serait souhaitable de réfléchir à la destination dès à présent.

#### **7. DELIBERATION CENTRE SOCIAL RURAL DE GUISCARD**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Centre Social Rural de Guiscard qui concerne l'engagement annuel pour les petites et grandes vacances ainsi que pour les mercredis en journée et demi-journée.

Après délibération, le conseil municipal,

- ACCEPTE et AUTORISE Monsieur le Maire à régler cette participation pour un montant de 7€ par enfant et par jour ou 3.5€ par demi-journée.
- ACCORD unanime

## **8. DELIBERATION POUR LA POSE D'UNE ALARME DANS LA NOUVELLE MAIRIE ET LA DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent la pose d'une alarme pour un montant de 2 980 € dans la nouvelle mairie. Une demande de subvention auprès de la DETR (anciennement DGE) sera faite avant le 30 mars 2011.

Après délibération, le conseil municipal, ACCEPTE et AUTORISE Monsieur le Maire à demander cette subvention d'un montant de 1 490 € (soit 50%).

## **9. PREPARATION DU TABLEAU DES PERMANENCES POUR LES ELECTIONS**

<b>HORAIRE</b>	<b>20 mars 2011</b>	<b>27 mars 2011</b>
<b>8 H 00-10 H 30</b>	HOUDARD R. et LELOIRE C.	HOUDARD R. et BOLIVAR C.
<b>10 H 30-13 H 00</b>	DEFOSSE T. et LAPRUN J-J.	DEFOSSE T. et LAPRUN J-J.
<b>13 H 00 - 15 H 30</b>	BUTIN Y. et DEFOSSE P.	LELOIRE C. et DEFOSSE P.
<b>15 H 30 - 18 H 00</b>	LEGRAND L. et SYRYN E.	LEGRAND L. et SYRYN E.
<b>Secrétariat soir</b>	Noëlle Cadiou	Noëlle Cadiou

\*\*\*\*\*

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. HOUDARD a demandé à M. le Maire si l'agriculteur propriétaire du champ situé chemin de l'abbaye a prévu de refaire le fossé. M. le Maire explique qu'il se rapprochera de la chambre d'agriculture de l'Oise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, suivent les signatures.

Yves BUTIN, Maire

Etienne SYRYN, 2<sup>ème</sup> adjoint

Jean-Jacques LAPRUN, conseiller municipal

Chrislain LELOIRE, conseiller municipal

Carlos BOLIVARD, conseiller municipal

Philippe DEFOSSE, conseiller municipal

Régis HOUDARD, conseiller municipal

Thomas DEFOSSE, conseiller municipal

